— Oui, mais ceux-là ne peuvent prendre part au concours puisque les sociétés fusionnent...

— D'accord, mais il n'est pas exclusivement réservé à Lille d'avoir des chanteurs en patois, et nos environs, et Roubaix, et Tourcoing, et Denain, et Dunkerque, et Tourni, et d'autres et d'autres, vous comptez cela pour rien?

— mais les aurez-vous?

— C'est toute la question. Invitons-les d'abord, offrons-leur de beaux prix; promettons-leur une bonne journée de plaisir; car ce sont essentiellement des gais compagnons; mais de grâce, ne sacrifions pas délégueusement cet élément de succès de nos fêtes du mois d'août.

Et voilà la chose décidée.

Les sociétés dites de chœurs en patois formeront une division internationale unique.

Elles exécuteront le dimanche 17 août, deux chœurs au choix dans leur patois local, à trois parties au moins, étant entendu que les travestissements et les gestes sont interdits ainsi que l'interprétation de simples chansons.

Comme prix :

Une couronne de vermeil pour le premier et une palme de vermeil pour le second.

M. Edmond Leleu, adjoint au Maire, secrétaire général du concours tient d'ailleurs programmes et feuilles d'adhésion à la disposition des intéressés.

La fête sera donc complète, plus complète, je l'avoue, que ma satisfaction : il y manque encore l'assurance que les sociétaires littéraires, comme les *Rosati* et les *Fils des Pyrénées*, s'intéresseront à la partie qui mettant à la disposition du jury des récompenses supplémentaires pour les exécutants, leurs chefs, leurs poètes ou leurs compositeurs.

C'est une nouvelle preuve de l'exactitude de la formule qu'Armand Sylvestre donne du bonheur en disant qu'il est le rapport de ce qu'on désire à ce qu'on a.

N. E. M.

Orphéon des Instituteurs de Roubaix

Cette société vient de décider de prendre part au Concours de Tourcoing qui aura lieu à la Pentecôte. Les nouveaux chœurs seront mis à l'étude à partir du lundi 7 avril.

Festival à Pernes-en-Artois

le 24 août 1902

La ville de Pernes-en-Artois organise pour le dimanche 24 août prochain un grand festival de musiques d'harmonie et de fanfares. Les primes suivantes sont offertes aux sort entre les sociétés participantes : 1re, 200 fr. — 2e, 100 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 75 fr. — 5e, 75 fr. — 6e, 50 fr. — 7e, 50 fr. — Primes aux chefs : 1re, 50 fr. ; 2e, 25 fr. — Prime d'éloignement : 40 fr. S'adresser pour tous renseignements à M. Brassart, secrétaire de la mairie à Pernes.

SPECTACLES & CONCERTS

« Les Folichons » du Blanc-Seau. — Dimanche 23 mars, la Société chorale « Les Folichons » du Blanc-Seau, a donné, devant une salle comble, un grand concert, à l'occasion de son installation dans son nouveau local, à l'Hôtel Saint-Georges, rue de l'Hôpital.

Après une brillante ouverture enlevée avec brio par une section de l'Harmonie, la Chorale s'est fait admirer. Son l'ambie exécution de son dévoué chef, M. Hector Vandewaghe, elle a exécuté magistralement *Voici la Nuit*, de Paillard et les *Marques* de Gounod du Prince de Rilé. Malgré les difficultés dont ces deux chœurs sont hérissés, elles ne rendu avec la plus parfaite homogénéité et une délicatesse de nuances qui lui font le plus grand honneur.

La section dramatique de la Chorale, sous l'impulsion de M. Emile Hubert, mérite les éloges les plus flatteurs pour la façon vraiment remarquable dont elle a exécuté son programme.

En somme, fête superbe et succès complet.

TRIBUNE PUBLIQUE

La lettre suivante, qu'on nous prie de reproduire, a été adressée au *Journal de Roubaix* :

Roubaix, le 23 mars 1902.

A Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Vers le 18 février dernier, sous la rubrique : *Hallain*, votre journal a annoncé que M. Desailleurs, employé à la gare d'Hallain, fils de M. Desailleurs, chef de la Grande Vitesse à Roubaix, était nommé employé à la gare de Roubaix en remplacement de M. Boissard. Or, dans les divers services de cette dernière, je n'ai pas d'homonyme.

Je n'ai attaché aucune importance à cet article que je n'ai point fait rectifier à l'époque, mais il est arrivé cet, c'est que presque tous ceux qui me connaissent et avec lesquels je n'ai pas de relations suivies, croient que j'ai quitté la Compagnie du Nord, et par trop souvent, quelques personnes me témoignent leur étonnement de me savoir encore Roubaix.

Cela devient agaçant.

Le fait me vaut pas la peine d'être publié. M. Desailleurs fils, jeune stagiaire, précédemment à Hallain, a obtenu son changement pour Roubaix en remplaçant comme nombre, un autre stagiaire du nom de Vasicatte.

Veuillez bien, je vous prie, faire rapidement cette rectification, très utile, et recevoir distinguer, l'assurance de ma parfaite considération.

BOISSEAU,
Chef de la Petite Vitesse,
Gare de Roubaix.

Wasquehal, le 25 mars 1902.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je lis dans votre journal du dimanche 23 mars, un article me concernant. Veuillez publier dans votre prochain numéro la réponse suivante aux affirmations de M. Lejeune-Mallier, maire de Wasquehal, concernant le différend qui existe entre l'administration municipale et moi, au sujet de l'assistance médicale gratuite.

Monsieur le maire prétend que je me suis ton pour contester du traitement que m'accordait l'administration précédente ; cela n'est pas exact. J'ai réclamé à deux reprises différentes une augmentation de traitement, dans l'administration de M. Delvalle. J'ai obtenu 100 fr. la 1re fois ; la seconde fois M. Delsalle m'a répondu qu'il reconnaissait le bien fondé de ma demande, mais qu'il ne pouvait prendre de décision à ce sujet, parce que le résultat des élections municipales était contesté et que sa nomination pouvait ne pas être définitive. Il a été remplacé par M. Lejeune-Mallier. J'ai renouvelé ma demande vers le milieu de l'année 1901 et j'ai informé M. le maire de ma détermination de ne pas commencer l'année 1901 sans être fixé sur le chiffre de mon traitement, le service étant en bonne tête chargé. M. le maire avait tout le temps devant lui d'examiner la question. Il lui était très facile de proposer au Conseil municipal de voter la somme nécessaire à la session de novembre 1901 : c'est ce qu'il aurait dû faire, et c'est ce qu'il n'a pas fait malgré mes avertissements répétés, cela lui aurait évité les ennuis de la situation actuelle.

La différence entre le traitement précédent et celui demandé peut paraître exagérée à ceux qui ne sont pas au courant de ce qui se passe à Wasquehal ; tout le monde ici est inscrit sur la liste de l'Assistance Médicale gratuite ; les visites qui étaient, il y a quelques années de 2 à 300 par an, atteignent maintenant le chiffre de 1500 ; il est donc tout naturel que le traitement soit proportionné aux services rendus. Il faire lui-même à reconnu la justesse de ma réclamation qui a été approuvée décisivement par l'unanimité du Conseil Municipal. Je n'ai jamais douté de sa parole et de sa bonne volonté ; mais dans l'espèce les promesses et les bonnes intentions ne suffisent pas. Comment pourrai-je, en effet, me donner satisfaction, si le crédit n'est pas approuvé par M. le Préfet, comme cela est arrivé ?

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas eu dans cette affaire le préoccupation extra-médicale. J'aurais agi de la même façon avec une administration d'une autre nuance politique. Je n'ai jamais été conciliant avec les uns, exigeant avec les autres.

Les conditions ne sont clos les mêmes qu'il y a quelques années, le prix de la parole ait de beaucoup